

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RECLAMES: 25 centimes — On traite à forfait

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 23, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 00

BOURSE DE PARIS

DU 21 MAI	
3 0/0	59 55
4 1/2	85 75
Emprunts (5 0/0)	94 40
DU 22 MAI	
3 0/0	59 25
4 1/2	85 25
Emprunts (5 0/0)	94 25

ROUBAIX, 22 MAI 1874

BULLETIN DU JOUR

A huit heures, hier soir, à Versailles, tout paraissait terminé; il y avait enfin un ministère. A dix heures, tout était rompu de nouveau; le ministère formé avec tant de peine, n'existait plus: c'est ce que nous apprend une dépêche de Versailles arrivée à la dernière heure.

Tous les arrangements sont venus échouer, paraît-il, sur la question de savoir si le septennat serait personnel ou impersonnel.

Le Journal des Débats donne quelques détails sur cette dernière phase de la crise.

MM. de Cumont et Tailhand auraient alors expliqué que la droite ne devant pas soutenir le cabinet sur ce terrain, ils ne pouvaient plus, quant à eux, conserver leurs portefeuilles.

La crise faisait donc un pas en arrière.

M. de Goulard, les ducs d'Audiffret-Pasquier et Decazes ont informé le maréchal de Mac-Mahon de ce nouvel incident.

M. le Président de la République a immédiatement mandé M. Buffet.

L'honorable président de l'Assemblée s'est rendu à cet appel et a conféré avec MM. Decazes, d'Audiffret-Pasquier et de Goulard. On a résolu de recommencer sur de nouvelles bases.

Il résulte de tout ce qui s'est passé hier, ajoutent les Débats, que si les députés du centre droit ne se refusent pas complètement à organiser les pouvoirs du maréchal, une grande partie des membres de la droite s'opposent absolument à organiser quoi que ce soit qui puisse ressembler à un régime républicain. Ils n'acceptent que le septennat strictement personnel. C'est-à-dire que la droite entend rester fidèle à l'esprit et à la lettre de la loi du 20 novembre.

La séance de l'Assemblée n'a présenté hier aucun intérêt. On ne s'était jamais moins querrellé depuis qu'il n'y a plus de ministres. Des propositions pour la nomination d'une commission d'enquête sur l'Algérie ont été prises en considération. L'Assemblée a décidé de passer à la deuxième lecture du projet sur les récompenses à l'occasion de l'exposition de Vienne en 1873. La proposition de soumettre au recrutement militaire les individus d'origine étrangères nés en France et qui ne satisfont pas au service militaire dans leur pays a été renvoyée au Conseil d'Etat. La proposition relative à la création de facultés de médecine à Lyon, à Tou-

louse, à Lille, à Nantes, à Bordeaux et à Marseille a été ajournée à quinzaine. On est à la veille d'une crise ministérielle en Italie. M. Minghetti a posé hier la question de cabinet au sujet d'un article d'un projet de loi purement administratif.

On écrit de Berlin, le 19, que les négociations qui ont eu lieu entre l'Allemagne et la France en vue d'exécuter l'article 8 de la convention additionnelle de Francfort du 11 décembre 1871, concernant la remise des archives, sont sur le point d'aboutir.

Lord Derby a donné, le 20, un banquet au ministère des affaires étrangères en l'honneur du czar et du grand-duc Alexis. Les membres du corps diplomatique et les ministres y assistaient. Le dîner a été suivi d'une grande réception.

Dans une revue qui avait eu lieu la veille à Woi-wich, le fils de Napoléon III se trouvait dans les rangs en qualité de cadet. L'ex-impératrice et le général Fleury assistaient également à cette solennité militaire.

L'empereur de Russie arrivera à Bruxelles aujourd'hui vendredi, à midi, par Anvers; il dînera à Bruxelles et partira à une heure et demie pour l'Allemagne. Il est très-probable que le roi Léopold se rendra à Anvers à la rencontre du czar.

Le maréchal de Mac-Mahon a désigné le général de division comte Pajol, pour aller saluer en son nom l'empereur de Russie à son débarquement à Ostende.

LETTRÉ DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, le 21 mai.

On a répandu aujourd'hui à la Bourse le bruit de la formation d'un ministère; cette nouvelle n'est pas exacte. Rien n'est fait. Les négociations tournent toujours dans le même cercle composé de membres du centre droit et du centre gauche dit modéré; ce n'est pas le moyen d'aboutir. Si le centre droit persiste à rester sur le terrain des lois constitutionnelles, il échouera inévitablement. Aucune majorité ne peut se rencontrer avec ce programme, puisqu'il est toujours repoussé par toutes les gauches et par l'extrême droite. Puisqu'aucun ministère n'est plus possible qu'avec l'abandon des lois constitutionnelles, le centre droit n'a chance d'arriver à un résultat qu'en se ralliant franchement à toutes les fractions de la droite.

Si j'avais l'honneur d'approcher M. le maréchal de Mac-Mahon, je lui donnerais le conseil de confier la formation d'un nouveau ministère à M. Ernoul. Il est un des présidents de la réunion des Résevoirs; il a voté avec la droite pour la priorité de la loi électorale, il obtiendrait donc l'appui de cette fraction considérable de la majorité; de plus, son exclusion du ministère de Broglie a valu à M. Ernoul toutes les sympathies de l'extrême droite; il est très considéré dans l'Assemblée par son caractère et son talent; je ne mets pas en doute que M. Ernoul parviendrait à composer un cabinet qui rallierait tous les groupes de la majorité en respectant le vote du 20 novembre et en fortifiant les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon par toutes les lois nécessaires pour

achever notre réorganisation et réprimer toutes les tentatives révolutionnaires.

En dehors de cette combinaison, nous n'aurons qu'un cabinet éphémère ou la dissolution.

Le Journal de Florence, qui publie toujours des informations si pleines d'intérêt, nous fait connaître, dans une lettre de Posen, quelques détails touchants sur la captivité de Mgr Ledochowski. L'illustré prêtre est rigoureusement soumis à toutes les règles de la prison. Il fait lui-même son lit, balaye sa chambre, dresse, relève sa table, il passe la plus grande partie de son temps à réciter l'office et à prier. Souvent et aux heures où il s'y attend le moins on vient faire la visite de sa cellule. Mgr l'archevêque de Posen n'ayant pu obtenir l'autorisation d'avoir un prêtre avec lui, a reçu du St-Père la permission de dire la messe seul et sans servants; c'est là pour l'illustré prisonnier une source d'inépuisables consolations. Voilà donc ce vénérable prêtre enfermé depuis 3 mois dans une étroite cellule, confondu avec les plus grands criminels, et cela pour avoir rempli consciencieusement son devoir d'évêque!

Il y a, en ce moment, en Prusse, plus de 20 prêtres emprisonnés. D'autres sont expulsés.

L'évêque de Paderborn s'attend à être arrêté d'un moment à l'autre pour avoir violé les lois de mai. Il a, en conséquence, adressé aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale en forme d'adieu. Dans cette lettre, le prélat critique vivement la législation ecclésiastique qui vient d'être mise en vigueur dans l'empire d'Allemagne; il réprovoque la conduite du gouvernement et attaque les vieux catholiques. Il loue aussi la France d'avoir accepté le dogme de l'infaillibilité papale.

Deux jeunes filles de 19 ans, qui avaient reconduit, habillées de blanc, le prêtre Weber de la prison à son domicile, ont été mises en accusation comme ayant abusé du droit de réunion.

Le Conseil général des Pèlerinages en France a présenté au St-Père une nouvelle bannière qui sera celle du conseil général; elle a été très admirée par Pie IX, qui lui a donné une bénédiction spéciale. Cette bannière est d'une beauté remarquable. D'un côté, dans un grand médaillon encadré d'une bande de soie bleue, brodée d'or, est dessinée la croix des pèlerins avec la devise: *Domino Christo servire*. Des deux côtés de la croix on lit ces mots: *Conseil général des Pèlerinages*; au dessus est gravé en lettres d'or le mot *Assomption* rappelant que le conseil général est dirigé par les P. P. Augustins de l'Assomption, de Nîmes; au bas de la croix est écrit: *Paris, 1874*. Ce médaillon est encadré dans un large carré orné d'une guirlande. Le tout est orné de pierres et brodé à la main sur un fond de soie blanche et moirée.

L'autre côté est encore plus beau et plus riche. Le médaillon du milieu renferme une magnifique peinture sur toile, représentant Notre-Dame-du-Salut. La Sainte Vierge porte d'une main l'Enfant Jésus et de l'autre une branche d'olivier, et sous ses pieds on voit Paris en flammes. Au bas du manteau de la Sainte Vierge on lit ce texte d'Isaïe, qui est la devise de l'Association de Notre-Dame du Salut: *Salus Nostra in tempore tribulationis*. Cette gracieuse peinture est due à l'habile pinceau de M. Imlé, peintre très connu en France par la belle gravure représentant le Souverain Pontife Pie IX qui définit le dogme de l'infaillibilité pontificale. La bannière est ornée d'une magnifique frange et de glands d'or.

P. S. — A l'ouverture de la séance, à Versailles, on annonçait la liste ministérielle suivante:

Duc d'Audiffret-Pasquier, ministre sans portefeuille; Duc Decazes, affaires étrangères; De Goulard, intérieur; Tailhand, justice; Mathieu-Bodet, finances; De Cumont, instruction publique; De Lavergne, commerce; Ozenne, travaux publics; De Montaignac, marine; De Cissey, guerre.

Mais, au milieu de la séance, on disait cette combinaison démolie.

Le maréchal aurait fait appeler MM. Decazes et de Goulard et leur aurait déclaré que si, avant la fin de la journée, ils n'avaient pas un ministère définitivement arrêté, ils seraient relevés de leur mission.

DE SAINT-CHÉRON.

LETTRÉ DE VERSAILLE

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Versailles, le 21 mai 1874. 2 heures.

La réunion Colbert a tenu aujourd'hui à Versailles une séance fort intéressante; l'importance du rôle qu'elle a joué dans les derniers événements, l'importance qui ne peut que grandir en raison des circonstances, lui a amené l'adhésion d'un grand nombre de députés qui n'en avaient pas fait partie jusqu'à présent et qui se rendent maintenant assidûment à ses séances.

A midi, M. Audren de Kerdel occupait le fauteuil présidentiel et ouvrait la délibération par un de ces discours sobres, nets, précis, substantiels, qu'il improvise sans efforts et dans lesquels on sent une conviction, une chaleur, une énergie qu'il est donné à peu d'orateurs de posséder au même degré; il a résumé la situation d'une façon saisissante et a annoncé quelle était la composition à peu près définitive du nouveau ministère:

MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, vice-président du conseil sans portefeuille; le duc Decazes, affaires étrangères; de Goulard, intérieur; Tailhand, justice; Mathieu-Bodet, finances; de Cumont, instruction publique; Cézanne, travaux publics; Léonce de Lavergne, commerce; général de Cissey, guerre; amiral de Montaignac, marine.

M. le comte de Sugny prenant ensuite la parole s'est félicité de voir que les trois membres de la réunion Colbert qui avaient fait partie de l'ancien cabinet MM. Depuyre et Baragnon et Dompierre d'Hornoy se trouvaient remplacés dans le nouveau par trois membres de la même réunion, MM. Tailhand, de Cumont et amiral Montaignac; il a ensuite brillamment résumés la part que la réunion Colbert avait prise dans la propagation des pouvoirs du maréchal dont elle avait eu la première idée, et dans les incidents qui avaient précédé le vote du 20 novembre.

Il a ajouté, que profitant de la présence d'un des députés qui devaient probablement faire partie du cabinet, il le pria instamment d'insister auprès de ses futurs collègues pour qu'une circulaire fut immédiatement envoyée à tous les préfets et à tous les maires pour les rassurer et pour leur déclarer que le nouveau ministère serait aussi résolument conservateur que celui qu'il remplaçait.

M. le vicomte de Meaux a chaleureusement appuyé la proposition de M. de Sugny.

M. de Cumont, en quelques paroles fort claires et fort nettes, a également donné son adhésion à l'idée de M. de Sugny; il a déclaré qu'il jugeait utile de rassurer les intérêts conservateurs, et il s'est déclaré con-

vaincu de la nécessité de marcher tous unis pour défendre la société menacée.

Il a ajouté que le nouveau cabinet ne ferait pas de la discussion des lois constitutionnelles une question gouvernementale, que, sans se désintéresser dans le débat, il laisserait l'Assemblée libre de l'aborder à son heure et quand il lui conviendrait, comme l'avait fait en 1848 le général Cavaignac.

La réunion s'est ensuite occupée de la loi municipale; MM. Baragnon, Henri Fournier, Marquis d'Andelarre, Alfred Giraud, Chesnelong, de Terteron, etc., ont successivement pris la parole; la séance a été levée à 2 heures 1/2.

5 heures. — Au moment même où la réunion Colbert se séparait, un de ses membres vint lui annoncer que le cabinet dont je vous donne la liste plus haut semblait remis en question; et pour expliquer la cause de cet incident, il faut que je remonte un peu plus haut.

Lorsque M. de Goulard fut chargé de former un cabinet, il se trouva entre deux programmes à adopter: l'un, qui était celui de M. le duc de Broglie et qui était aussi celui de la réunion Colbert, consistait à organiser les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon personnellement; il préféra adopter l'autre, qui était de créer un septennat impersonnel. La question était ainsi posée quand M. de Kerdel et M. de Goulard eurent une entrevue en présence du maréchal; le premier refusa très-nettement d'entrer dans un ministère qui aurait un tel programme.

Plus tard M. de Goulard fit une concession en proposant de laisser de côté pour le moment cette question, qui n'était pas urgente; c'est alors que MM. Tailhand et de Cumont consentirent à entrer dans le cabinet. Mais au dernier moment, M. Mathieu-Bodet, un des futurs ministres, (je pense, sans pouvoir l'affirmer, que c'est M. Mathieu-Bodet) proposa d'insérer dans le programme du nouveau ministère l'organisation du gouvernement impersonnel.

MM. Tailhand et de Cumont protestèrent en déclarant qu'ils faisaient déjà, par dévouement et patriotisme, une fort grande concession en ajournant la question et en consentant à ce que le cabinet ne prit pas de parti à ce sujet, mais qu'ils ne pouvaient aller au delà.

La-dessus grande conférence à 3 heures au ministère des affaires étrangères, chez M. le duc Decazes; elle n'est pas encore terminée à l'heure où je vous écris, cependant on annonce dans les couloirs de la chambre que M. Mathieu-Bodet se retire et est remplacé par M. Audré (de la Seine) qui s'est fait remarquer plusieurs fois dans les discussions financières et qui appartient au centre gauche.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du jeudi 21 mai 1874.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Lavergne relative à la nomination d'une commission chargée de faire une enquête sur la situation de l'Algérie et de préparer un projet de loi sur le régime de cette colonie.

M. Lambert a la parole.

Au moment où il monte à la tribune quelques voix crient: « A demain! »

Après une augmentation que l'orateur

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 23 MAI 1874.

— 32 —

LE SERMENT DE MADELEINE

PAR CHARLES DESLYS.

XXVIII L'ÉPOUSE ET LA VEUVE. — (Suite)

Dans celui de Vittel s'élevait jadis une petite chapelle. Ruinée par le temps, elle ne sert plus guère que de remise aux accessoires, aux outils funéraires. Un vieux saule pleureur la recouvre et l'ombrage entièrement de ses flexibles rameaux, qui déjà reverdisaient sous le souffle d'un printemps hâtif. A côté de la porte, il y a un banc. Madeleine voulut y faire asseoir Mme Labarthe; mais celle-ci se laissant tomber à genoux:

— Pitit!... s'écria-t-elle. Il m'a tout dit... Ne le perdez pas!... Ayez pitit de nous!...

Tous les efforts de Madeleine pour que la pauvre jeune femme se relevât, se calmât, demeurèrent inutiles. Affolée, tout en larmes, elle poursuivait:

— Non! c'est ainsi, c'est à moins jointes que je veux vous supplier... Ne me répondez pas encore!... Ce que vous pourriez me dire, je le me le suis dit, je le sais d'avance... Oui, vous êtes dans votre droit... Oui, tout vous commande de le dénoncer... Oui, par son silence, il fut cruel, impitoyable

envers vous! Si vous saviez comme il est malheureux!... Cette nuit, j'ai cru qu'il allait expirer dans mes bras! Vers l'aube, profitant de la fiévreuse torpeur dans laquelle il restait plongé, je me suis enfuie... je suis accourue... me voilà! Je vous en conjure, Madeleine, épargnez-le! Pas de vengeance!

Tristement résolue, la veuve de Jean Michaud répondit:

— Ce n'est pas vengeance que je veux, mais justice.

— Justice! reprit la jeune femme épouvantée; justice!... Mais c'est la prison!... Le tribunal!... L'échafaud!... Et je ne veux pas... non!... je ne veux pas qu'il soit déshonoré ni qu'il meure!... C'est mon mari!... Malgré tout, je l'aime!... Chacune son devoir!... Le mien, c'est de le sauver!... Je le sauverai!...

Elle se tordait les bras de désespoir; elle suppliait et menaçait à la fois.

Puis, tout à coup:

— Ecoutez, dit-elle, il vous faut une expiation, un châtement! soit!... Eh bien, il vaudra son étude et je l'emmènerai! Nous quitterons le pays, nous irons si loin que jamais on n'entendra parler de nous... jamais! Il est riche maintenant... Remettez-moi cette preuve qui le condamne... et tout ce que nous possédons... tout ce que nous réalisons... tout... il l'abandonnera... Une fortune pour vos enfants... pour vous, Madeleine.

— Ah! l'interrompit-elle avec amertume, vous êtes donc aussi de ceux-là

qui croient que tout se répare avec de l'argent!

— Pardon!... s'écria Louise, oh! je vous ai offensée... pardon!

Et, courbant la tête, elle écla'a en sanglots.

Madeline en eut pitié; elle se pencha vers la malheureuse femme, et, la relevant dans ses bras, elle la contraignit à prendre place enfin sur le banc de pierre.

Il eut un moment de silence.

Autour des deux femmes, tout restait désert, immobile et comme enseveli dans l'éternel sommeil de la mort. C'était par une matinée triste et brumeuse. Sous les branches, veuves de leur feuillage, humide encore de la pluie de la veille, des gouttes d'eau, des larmes, étaient suspendues. Les arbres semblaient pleurer. A peine quelques souffles plaintifs gémissaient-ils parmi les vieux peupliers du cimetière.

— Madame, dit enfin Madeleine, je ne suis pas une ingrate et scuffre cruellement de vous affliger ainsi, croyez-le bien!... Si, pour vous sortir de peine, il fallait donner ma vie, je la donnerais... Mais la bonne renommée de mes enfants... celle du pauvre homme qui dort là-bas, sous cette pierre... Non!... non!... je ne puis pas... je ne dois pas... j'ai juré!...

Elle venait de parler dans toute la sincérité de son âme. Profonde était sa douleur, inébranlable était sa volonté.

Cependant, la femme du notaire ne sentit que le côté généreux de cette ré-

ponse; elle crut et retrouva une lueur d'espérance.

— Je sais... je sais bien... baibutia-t-elle. Mais il y a si longtemps!... Qui songerait à vous en faire un crime!

— Ma conscience!... répondit simplement Madeleine.

Louise, qui se ranimait, poursuivit avec un chaleureux entraînement:

— Comptez-vous pour rien la satisfaction de nous avoir sauvés, quand un seul mot pouvait nous perdre... et nous perdre tous! Songez-y, Madeleine, quel scandale!... quelle chute!... Mon mari... mon père!... tous deux placés si haut dans l'estime publique!... Le monde n'a pas pour tous les mêmes exigences... Votre position n'est pas la nôtre, etc...

Elle s'interrompit tout à coup, voyant de nouveau se froncer les sourcils noirs de la veuve de Jean Michaud.

— Ah!... s'écria Louise avec désespoir, je voulais l'attendrir et voilà que je la blesse encore!...

— Non, répliqua doucement la femme du peuple, car, vous venez déjà de le comprendre, ni la richesse ni l'éducation ne donnent plus de droit à l'honneur. Il est le même pour tous... et les pauvres gens, qui n'ont pas d'autre bien, doivent surtout s'en montrer jaloux!

Puis, avec une effusion du cœur et saisissant entre ses deux mains les mains suppliants de Mme Labarthe:

— Ah! poursuivit-elle, si j'étais seule au monde, cette preuve, je l'anéantirais peut-être. Mais vous n'avez pas d'en-

fants, vous... moi, je suis mère!

Ce dernier mot fut pour Louise la branche à laquelle se rattache le malheureux qui se noie. Elle s'écria:

— Mère de Justin... le fiancé de ma sœur Delphine!...

— Oubliez-vous, l'interrompit Madeleine, que leur mariage n'aura pas le consentement de votre père tant qu'il restera, sur le nom que porterait sa fille, un soupçon d'infamie? Non! pour Justin comme pour les autres, il faut que je tienne mon serment, tant de fois renouvelé sur cette tombe. Il compte sur moi, le pauvre Jean Michaud! Je ne le trahirai pas! Pardonnez-moi, madame, pardonnez-moi d'avance tout ce que je vois vous faire souffrir! Ce ne sera jamais autant que nous avons souffert, car vous, du moins, vous pourriez vous dire: il est coupable, et c'est une expiation qui lui méritera la clémence du ciel!

Louise, attirée par Madeleine, sanglotait maintenant dans ses bras.

— Pleurez! dit celle-ci, pleurez, pauvre femme!... mais ne redoutez plus pour lui l'échafaud, ni même la prison... Ce que je demande, ce n'est pas le supplice de votre mari, c'est la réhabilitation du mien... Vous vouliez partir... emmenez-le... fuyez!... Cette fuite ne serait-elle pas un aveu!... Tant que vous ne m'aurez pas fait savoir qu'il est en lieu sûr, cette preuve restera ignorée... Oui, pas un mot ne sortira de ma bouche... Ayez confiance en moi... J'attendrai!

(A suivre)